

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésiste :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

82326

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3011

Société : RAI

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : BENJABOUR Mostapha

Date de naissance : 01-01-1945

Adresse :

Tél. : 06.52.24.91.87 Total des frais engagés : 40.81.20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 05/08/2021

Nom et prénom du malade : BENJABOUR Mostapha

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Benrechid

Le : 15/08/2021

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/08/2021			3000 Dhs	Dr. S. Selim Opérations dentaires 32-02-2021

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACE SARY 9, Bd Brahim Roudani BERRECHID 50100 - 1461 PC	05/08/2021	271,80 Dhs

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Opticien Maroc pour cent Optométriste 70%	10/08/2021					3450,00 Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Dental chart showing teeth numbered 1				

Ophtalmologiste

Spécialiste des maladies et Microchirurgie
des yeux - Strabologie
Chirurgie de la cataracte aux U.S.
Angiographie , Laser



اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

الجراحة المجهورية للجلالة
علاج الحول ، مسالك الدموع
فحص الشرايين بالأشعة
العلاج بالليزر

Membre de la société française d'Ophtalmologie
Ancien Spécialiste au CHU. Ibnou Rochd (20 Aout)

عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون
طبيب إختصاصي سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

0578121

Mr Benyahya Mohamed

Ex 11.1. Dr Cuse
1 voyage + 4 nuitées

Ex 2.1. 2 voitures Collège
1 nuitée + petit déjeuner

871,90

Dr Benyahya Mohamed Salim
Ophtalmologiste
Bd Hassan II, Bloc N° 3 Imm 21 - Lot. ESSAFI Direction EL GARA - Tél. : 0522 32 56 56 - BERRCHID

شارع الحسن II بلوك رقم 3 عمارة 21 تجزئة الصافي طريق الكارة - الهاتف: 0522 32 56 56 - برشيد

Bd. Hassan II, Bloc N° 3 Imm 21 - Lot. ESSAFI Direction EL GARA - Tél. : 0522 32 56 56 - BERRCHID

PHARMACIE SARY - Berrechid

ZAKIA TERRAB

0522336186

99, Bd Brahim Roudani, BERRECHID



Facture N° 20210807-155

Date de vente : 05/08/2021

Médecin traitant :

BENJABOUR MUSTAPHA

Maroc

30/1

Produit	Qté.	P.U	TVA	Total
ZALERG CL 5ML COLLYRE	2	75,70	TVA (7.00%)	151,40
OCUSERUM 20 UNIDOSES CL 5ML COLLYRE	2	59,90	TVA (20.00%)	119,80

Total HT	241,33 DHS
TVA	29,87 DHS
Total	271,20 DHS

Arrêté la présente facture à la somme de : deux cent soixante et onze DHS et vingt centimes

سارة
PHARMACIE SARY
99, Bd Brahim Roudani
BERRECHID
Tél: 0522336186

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

6 118001 102495
ZALERG 0,25 mg/ml
Collyre 5 ml - PPV : 75,70 DH
Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

OCUSERUM®
20 Unidoses 5 ml
P.P.C : 59,90 DH
04253860005
HID

OCUSERUM® AMM N° 2896/8523/2016/DMP/20/DM

OCUSERUM®
20 Unidoses 5 ml
P.P.C : 59,90 DH
6 118002 060053
OCUSERUM® AMM N° 2896/8523/2016/DMP/20/DM

Ophtalmologiste

Spécialiste des maladies et Microchirurgie
des yeux - Strabologie
Chirurgie de la cataracte aux U.S
Angiographie , Laser



اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

الجراحة المجهزة للجلالة
علاج الجفون، مسالك الدموع
فحص الشرابين بالأشعة
العلاج بالليزر

Membre de la société française d'Ophtalmologie
Ancien Spécialiste au CHU. Ibnou Rochd (20 Aout)

عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

طبيب إختصاصي سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

0518121

Mr. Bejabout Koustapha

NL:

OD: 5,00 (-1,25 à 95°)

OU: 5,00 (-1,50 à 95°)

VP: verre progressif

OD Cr: +2,25

Optique Millo pour cent
Optométriste & Opticien



Optique 1000 %

Opticien - Optométriste

Facture : N° 0105963

Date : 10/08/2011

Mr : Benjatour Muskotha

Docteur : Benjatour Med Salim

Type des Verres : Progressifs organiques

AR 1,6 Bleu UV

2150,00 DT

Monture : Optique

1300,00 DT

* Vision de Loin :

OD Axe 95° Cyl -1,21 Sph. Plus

OG Axe 95° Cyl -1,10 Sph. Plus

* Vision de Près :

OD Axe Cyl Sph.

OG Axe Cyl Sph.

Add : +1,21

Montant :

3450,00 DT

Arrester la Presente Facture à la Somme de